

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le - 2 FEV. 2024



ID : 031-213104847-20231205-DELCOM23_44-DE

DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

COMMUNE
SAINT-GENIÈS BELLEVUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIÈS BELLEVUE
2023-44

L'an deux mille vingt-trois et le 5 décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 30 novembre 2023, sous la présidence de Mme Sophie LAY, maire.

Étaient présents : M. ARTIGUE, Mme BAYLAC, Mme CLAEYS, Mme GAILLARD, M. HANNON, M. de LASSUS SAINT-GENIES, Mme MARTIN, Mme MAURICE, M. MORILLON, M. OTAL, Mme PERTUISET, M. PEYRUCAIN, Mme PIN-BELLOC, M. ROUCH, Mme TOMAS.

Étaient absents et représentés : M. AUXIÈTRE, Mme BOTANCH, M. PEDRONO.

Madame BAYLAC.a été nommée secrétaire de séance.

OBJET: Demande de subvention au Conseil départemental pour l'acquisition et l'installation d'un vidéo projecteur, écran et enceintes pour la maison des associations

Madame le maire explique que la création d'un tiers lieu a été voté en 2023, il est donc nécessaire d'équiper les locaux afin de permettre la bonne mise en place de la mise à disposition des futures salles.

Les équipements nécessaires sont : un vidéo projecteur, un écran de projection, une paire de haut-parleurs, un système de pilotage mural, le câblage et accessoires de pose ainsi que l'installation.

Madame le maire présente les devis d'achat de ces matériels et installation :

- Vidéo projecteur : 1091,00€ HT
- Écran de projection : 569,00€ HT
- Paire de haut-parleurs : 98.40€ HT
- Système de pilotage mural : 411,00€ HT
- Câblage et accessoires de pose : 390,00€ HT
- Installation : 770,00€ HT

Le coût du matériel s'élèverait à 3 329,40 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Donne son accord** pour cette opération,
- **Sollicite** de la part du Département une subvention au taux maximum,
- **Autorise** madame le maire à signer tout document et acte nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

Ainsi, fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le maire,
Sophie LAY



Membres en exercice	19
Membres présents	16
Suffrages exprimés	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0